

RHÔNE ÉCOLES

# Les "enfants ingérables" deviennent une préoccupation forte dans les écoles



■ Dans les écoles primaires, les enseignants sont de plus en plus nombreux à se déclarer démunis face à des élèves qualifiés de « hautement perturbants ». Photo PQR/Nice Matin Philippe ARNASSAN

Beaucoup d'enseignants ne savent plus comment faire avec des enfants perturbateurs. Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des professeurs des écoles, émet des revendications sur cette question.

« Les enfants hautement perturbants » tels qu'ils sont désignés, s'invitent sur le terrain des revendications des personnels enseignants. « On reçoit un appel par jour sur cette question. Parfois de collègues en maternelle », indique Françoise Moulinier, représentante du SNUipp-FSU. Depuis février, le syndicat se mobilise particulièrement sur ce sujet. « C'est délicat, car nous ne sommes absolument pas sur une position d'exclusion, ni de remi-

se en question de la loi sur le handicap de 2005 ». « Tous les élèves relevant du champ du handicap ne sont pas hautement perturbants. D'autre part, tous les élèves hautement perturbants ne relèvent pas du champ du handicap », précise d'ailleurs le syndicat enseignant.

**Le syndicat demande notamment des postes particuliers de médiateurs**

En février, les délégués du personnel ont demandé à l'Inspection académique « la création de postes de médiateurs prévention violence pour avoir des réponses rapides à des situations d'urgence dans les écoles ». « Il s'agit d'élèves qui font exploser le cadre scolaire : par leurs violences verbales ou physiques envers les autres élèves, mais

aussi envers les adultes. Par ailleurs, ces élèves se mettent eux-mêmes en danger parce qu'ils fuient, parce qu'ils se font mal », explique le SNU, qui exige une « amélioration du système de prise en charge de ces élèves ».

« Ces situations ont toujours existé », reconnaît une directrice. « Mais il y a quinze ans on se disait qu'on en aurait un par carrière. Or, sur ces trois ou quatre dernières années, il y en a tout le temps », signale-t-elle. « On n'a pas de prise. Quand on a un enfant comme ça, il faudrait tout le temps être derrière lui. Il peut empêcher de travailler toute la classe ».

Actuellement, les élèves perturbateurs sont souvent casés dans d'autres classes sur certains temps, où on leur donne parfois des exercices individuels. Ils

sont aussi parfois déplacés dans une autre école si la famille donne son accord.

Les enseignants se sentent souvent démunis, et jugent insuffisants les conseils des conseillers pédagogiques ou de leur hiérarchie. Témoignant de leurs préoccupations, une enquête a été diligentée par le CHSCTD du Rhône (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sur le cas d'une enseignante, en poste depuis dix ans, qui a dû plusieurs fois maîtriser physiquement deux élèves. Désormais, pour gérer les comportements difficiles, le syndicat demande notamment des postes particuliers de médiateurs, à l'instar de ceux qui ont été créés en Seine-Saint-Denis.

Muriel Florin

## REPÈRES

### ■ La loi de 2005

Elle impose la scolarisation de tout enfant, présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet personnalisé de scolarisation.

### ■ Des alternatives insuffisantes

Faute de places, ou bien parce que les parents le refusent, tous les enfants orientés vers un centre spécialisé n'y sont pas inscrits et vont donc dans des classes ordinaires.

### ■ Une nouvelle convention

Depuis septembre, l'ARS (Agence régionale de santé) et l'Éducation nationale ont signé une convention visant au rapprochement. Dans un contexte de fermeture de plusieurs CMP, lesquels sont souvent déjà débordés, le SNU craint que cette convention détériore encore la prise en charge.

## « En classe, il se déplace tout le temps »

Yves <sup>(1)</sup>, enseignant à Lyon

« En CE2, j'ai un enfant qui en est à sa quatrième école. Il a été orienté en ITEP [Institut thérapeutique et pédagogique ndlr] mais sa maman est réticente. En classe, il se déplace tout le temps, interpelle ses camarades, dit des gros mots. Il peut aussi donner des coups de pied, des coups de poing... Bref, il n'est pas dans les apprentissages et ne supporte aucune contrainte [...] cela crée des tensions avec les autres enfants et avec leurs parents. »

(1) prénoms d'emprunt

## « Il est très intelligent mais ne respecte rien »

Corine <sup>(1)</sup>, enseignante à Vénissieux

« J'ai un enfant qui vient de l'école d'à côté, parce que là-bas, ils n'y arrivaient plus. Il est diagnostiqué hyperactif et est accompagné à mi-temps par une auxiliaire de vie scolaire. Il est très intelligent mais ne respecte aucune règle. Il peut taper, ou se sauver. Il est révolté contre tout... Certains enfants n'en peuvent plus, d'autres le considèrent comme un leader [...] Non seulement il faut gérer cet élève, mais aussi les autres parents, qui ne comprennent pas ce qu'il fait en classe. »

## « Ses parents aussi sont désemparés »

François <sup>(1)</sup>, enseignant à Givors

« Dans mon école, j'ai un cas en CP. Il vient d'une école privée. Il peut soudain avoir des crises de colère, prendre le bureau, le balancer... Ses parents aussi sont désemparés, à tel point qu'on n'ose plus rien leur dire. C'est un gamin qui monopolise toute l'attention. Les autres élèves en souffrent. Il a des heures avec une auxiliaire de vie scolaire, mais il arrive qu'elle soit absente, et elle n'est pas remplacée. Souvent, on gère comme on peut, quitte à isoler le gamin dans un bureau pour pouvoir continuer à faire classe. »